

Commune de Pont-de-Poitte
COMPTE RENDU de la réunion ordinaire du conseil municipal du
Mardi 26 novembre 2019

Le conseil municipal, légalement convoqué le 22 novembre 2019, s'est réuni le mardi 26 novembre 2019 à 20h30, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle DeParis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, LACOMBE Marie 1ère adjointe, MAGRÉAULT D'ATTOMA Laurent 2ème adjoint, BUISSON Daniel 3ème adjoint, Madame Nadine CABOCHE, Messieurs PERNOT Daniel, GAVAND Jérôme (arrivé à 21h27), JANSOONE Romain, Stéphane LARDET, Pierre REVOL conseillers.

Absents excusés : GENSSE Jean-Michel pouvoir à Mme Nadine CABOCHE

Absents non excusés : M. CAMELIN Samüel, Mme Marina MARQUES

Désignation du secrétaire :

Stéphane LARDET a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 octobre 2019;

Le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

2. Point par Mme LACOMBE 1ère adjointe, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme / relations avec les administrations :

- **Noel au Pays des Lac** : la manifestation aura lieu le samedi 21 décembre au Stade de Pont de Poitte : dès 18h00 jeux d'extérieurs sur le thème « *PARTAJOUONS NOEL* », arrivée de la marche aux Flambeaux qui partira de Clairvaux et Boissia, animation musicale et feux d'artifice avec arrivée du Père Noel. Stands par les associations et éventuellement quelques artisans créateurs.
Participation financière de la commune identique à 2018 (300€) validée à l'unanimité.
Une délibération sera prise.
- **Compte rendu réunion des associations** :
Les associations étaient presque toutes présentes, le bilan des manifestations a été fait et le calendrier établi pour 2020.
Renouvellement du marché nocturne en 2020 sur le même principe qu'en 2019.
- **Exposition : "Vouglans une vraie nature"** : Cette exposition présentant le barrage de Vouglans est itinérante et gratuite, le conseil est favorable à l'installer fin juin et juillet ou fin août et début septembre dans la salle du conseil si elle tient.

3. Point par M. Laurent MAGRÉAULT D'ATTOMA, 2ème adjoint, sur les dossiers d'urbanisme en cours d'instruction / travaux / eau et assainissement :

3.1. Urbanisme - Point sur les dossiers d'urbanisme en cours :

- Déclaration préalables :
 - Changement huisseries rue Curtil Gauthier
 - Changement huisseries Place de la Fontaine
 - Abri voiture rue Curtil Gauthier
 - Clôture rue du Château d'Eau
- Accessibilité :
 - Mise en accessibilité salle RDC du foyer et sanitaires : dossier complété et représenté
 - Mise aux normes Capitainerie au port de la Saisse
- **OPH/Maison pour tous** :
Madame le maire fait le compte rendu de la réunion du 21 novembre provoquée par le service *Aide à la pierre* du Conseil Départemental, à laquelle participaient l'OPH/Maison

pour tous, la DDT (le service instruction et architecte paysagiste), le CAUE, le cabinet ABCD et la commune, les premiers plans du permis d'aménager ont été présentés. Des modifications seront à apporter et il faudra prévoir l'aménagement de la zone dédiée à l'équipement (AUE) (qui sera rétrocédée à la commune).

Le permis d'aménager sera déposé fin janvier, ainsi que le calcul des prix de vente des parcelles.

- **Parcelle 1417** : les propriétés de Mme Kolly étant en vente, le conseil maintient sa volonté, exprimée par délibération du conseil du 20 décembre 2018, d'acquérir la parcelle 1417 d'une surface de 59m², tel que convenu entre les différentes parties, au moment des échanges acquisitions/ventes de terrains en octobre 2015, formalisés en décembre 2015 et ayant permis l'installation de la boucherie grâce à un accès par derrière et à Mme Kolly d'obtenir également une sortie à l'arrière de sa maison et pouvoir installer une cuve à gaz.

3.2. **Travaux** :

3.2.1. Présentation des travaux en cours et prévus sur la commune ;

- Travaux par les agents : balayage, dernières tontes tardives, ramassage des feuilles, entretien, élagage des parcelles le long de la route d'Orgelet, et divers autres travaux.
- La réfection du chemin derrière le stade et sécurisation route de la Saisse, ainsi que l'ouverture d'un passage piéton vers l'ancienne école seront réalisés dès que le temps le permet.
- Réfection couche de roulement grande rue par l'ARD : repoussée au 1er semestre 2020 à cause des conditions climatiques défavorables en cette fin d'année pour de tels travaux.

Arrivée de Jérôme Gavand à 21h27

- Assainissement ZA :
Les offres sont arrivées et le SIDEC doit maintenant les analyser techniquement, le choix de l'entreprise aura lieu lors de la séance de décembre.

4. **Point par M. Daniel BUISSON, 3ème adjoint, sur les dossiers liés aux finances de la commune** :

Approbation à l'unanimité d'une Délibération Modificative de fin d'année : transfert d'écritures de compte à compte, sans ouverture de crédit.

La Dm sera prise.

4.1. **Délibération pour encaissement RODP Orange** :

Comme chaque année il convient de prendre une délibération pour l'encaissement de la RODP due par Orange (en baisse en raison de l'enlèvement de la cabine téléphonique) et qui s'élève à 574€.

La RODP est approuvé à l'unanimité.

La délibération sera prise.

4.2. **Subvention exceptionnelle Joyeux Pétanqueurs Pontois** :

Madame le maire rappelle que le montant avait été inscrit au budget 2019 lors du conseil du 8 février 2019, au vu des devis présentés, pour la somme de 6 200€.

Les factures présentées à la suite des travaux réalisés par l'association s'élèvent à 7376,46€ TTC.

Le conseil décide à l'unanimité de maintenir la subvention à 6200€, comme inscrit au budget et correspondant aux devis présentés au moment du budget.

Une délibération sera prise

4.3. **Location du 3ème cabinet au pôle santé** :

L'association AZALEE, reconnue et sous l'égide de l'ARS demande la possibilité de louer le cabinet vacant 1 journée par semaine. Une infirmière, sans concurrence avec les infirmières libérales, et pour les patients suivis par le docteur Daramus, pourra effectuer l'accompagnement des pathologies longues et nécessitant une modification des habitudes de vie (diabète,

hypertension, arrêt du tabac, détection des troubles de la mémoire, etc.). Les consultations seront prises en charge.

Madame le maire demande au conseil de se prononcer sur la possibilité de louer le cabinet 1 journée par semaine au tarif de 55 €/mois indexé, charges selon les conditions fixées pour les autres cabinets, et au prorata du temps d'utilisation prévue.

Elle demande aussi au conseil de se prononcer sur l'acquisition d'une table de consultation.

Le conseil à l'unanimité décide de louer à 55€/mois, indexé, pour une journée par semaine, et que la répartition des charges suivra les mêmes conditions que les autres cabinets, et d'acheter une table de consultation.

Une délibération sera prise.

L'accord des 2 autres communes sera requis avant de donner la réponse à l'association Azalée.

5. Bois/forêt communale ;

5.1. Visite forêt communale du 19/11, affouage ;

A la suite du tour des parcelles d'affouage avec les garants et l'ONF, quelques lots ne sont pas faits sur les parcelles 28,26, 24 et 27). Conformément au règlement ils seront redistribués pour l'affouage de cette année, auxquels seront ajoutés les arbres du chemin communal parcelle n°1121. Les garants estimeront le cubage, pour procéder au lancement de l'affouage lors d'un prochain conseil.

5.2. Vente de parcelles boisées au Conservatoire du Littoral ;

Lors de la vente des parcelles communales bordant le lac au Conservatoire du Littoral, quelques petites parcelles ont été omises, à savoir les parcelles cadastrées A 871, 872 et 873 pour une surface totale de 11 ares 55 ca. Après consultation, le Conservatoire est favorable à l'acquisition de ces 3 parcelles au même tarif que lors de la première acquisition soit 0.27€/m² (2 700€/ha), soit 311, 85€, frais d'actes au Conservatoire.

Après discussion, la vente de ces 3 parcelles est approuvée à l'unanimité, pour la somme de 311.85€ frais d'actes à charge du conservatoire.

Une délibération sera prise

5.3. Soumission de parcelles de bois au régime forestier ONF ;

Mme le maire présente le compte rendu de la 1ère réunion avec l'ONF concernant le bilan du plan de gestion passé 2001 /2018, et les grands principes du plan de gestion 2020, qui sera présenté par l'ONF au conseil municipal début 2020.

Lors de la réunion de présentation du plan de gestion et de la visite de terrain avec la commune, il apparaît quelques parcelles ne sont pas soumises à l'ONF, il s'agit :

Section de BLESNAY

ZE 1 : pour 14 ares 57 ca ; parcelle traversée par la route créée en 2014 ;

ZE 5 : contenance totale de 94 ares 16 ca : parcelle, en grande partie boisée, qui borde la route créée en 2014 ; environ 0,55 ha à l'Est, seraient à incorporer à la forêt communale ;

ZH 75: pour 6 ares 07 ca ; parcelle située entre la forêt et la nouvelle route créée en 2014.

Commune de PONT-de-POITTE

A 855, 858, 859 et 860 (en bordure Est de la parcelle 31) : contenance totale de 71 ares 24 ca ; petites parcelles comprises entre la forêt et le lac.

Le conseil municipal approuve la soumission des parcelles suscitées, en totalité sauf pour la parcelle ZE5 (0,55 ha).

Une délibération sera prise

6. Épareuse : réparation ou acquisition ;

Le palier rotor de l'épareuse est à changer, pour un devis de 1836, 64 € TTC, le rouleau le sera aussi l'année prochaine (600 à 800€) qui sont des pièces d'usure normales.

Cette épareuse avait été achetée en 2003 au tarif de 11 290.24€ TTC.

Les premiers devis pour une épareuse neuve de même type se montent à 13 920€ TTC reprise déduite, le concessionnaire nous conseille également de la refaire plutôt que de la changer.

Après discussion le conseil décide de réparer totalement l'épareuse.

7. Achat de mobilier pour les salles communales ;

Tables : il faudrait changer les tables du Foyer Rural qui datent des années 1990, différents devis ont été demandés sur catalogue et auprès de Agenceo à Lons le Saunier qui a fourni les communes de Patornay et Blye pour leurs nouvelles salles, et qui sont de la même qualité que celles existantes.

Les tables du Foyer seraient affectées à la salle Marguerite DELAIR et celles de cette dernière aux vestiaires. Au vu des offres, les devis seront réactualisés.

Petit meuble : la paroisse propose à la commune de racheter le petit meuble de la salle Marguerite DELAIR qui servait au catéchisme.

Le prix proposé paraît trop élevé au conseil, qui demande à Mme le maire de recontacter la paroisse pour une meilleure offre.

8. Communauté de Communes et commissions ;

8.1. PLUi – débat sur le PADD ;

La communauté de communes est en cours d'élaboration du PLUi, le Plan d'Aménagement et Développement Durable doit être présenté dans les mairies et débattu. Mme le maire présente ce PADD.

Ce projet n'appelle pas de remarque, mis à part qu'il est dommage que ce PLUi ne soit que sur la CCPL, les 4 communautés de communes concernées par la fusion ayant chacune démarré leur PLUi avant que la question de la fusion soit abordée. A savoir que dès qu'une des communautés de communes fusionnées demandera une révision de son PLUi il y aura harmonisation et fusion des 4 PLUi.

8.2. Fusion ;

Réunion des maires le jeudi 5 décembre, pour présenter les grands principes de fonctionnement de la nouvelle communauté de communes.

De nombreuses commissions pour préparer au mieux le démarrage au 1^{er} janvier (Assainissement : prévoir l'harmonisation 30€ d'abonnement et 1€ en 2019- prix final estimé à 2,16€ sur la part variable, Urbanisme, scolaire, culture, sport, environnement, économique, communication, Ressources Humaines, etc.).

9. Questions diverses ;

Bulletin municipal :

Téléthon le samedi 7 décembre sur la place de la Fontaine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.

Prochain conseil le 17 décembre 2019.